

Informatique et liberté

La CNIL

La mission de la CNIL, commission nationale de l'informatique et des libertés est de protéger la vie privée et les libertés dans le monde numérique.

La CNIL est l'autorité en charge de veiller à la protection des données personnelles. Elle dispose d'un pouvoir de conseil, de contrôle sur place et de sanction administrative. Elle anime le réseau des Correspondants « Informatique et Libertés ». Elle analyse les conséquences des nouveautés technologiques sur la vie privée. Enfin, elle travaille en étroite collaboration avec ses homologues européens et internationaux.

Informé

La CNIL est investie d'une **mission générale d'information des personnes** sur leurs droits et leurs obligations

Conseiller et réglementer

La CNIL régule et recense les fichiers, **autorise les traitements les plus sensibles** avant leur mise en place. Elle dispose d'un pouvoir de conseil et de recommandation.

Sanctionner

La CNIL peut infliger des sanctions financières aux responsables de traitements qui ne respectent pas la loi

Protéger

La CNIL aide les citoyens dans l'exercice de leurs droits : banque, travail, consommation, administration, internet...

Contrôler

La CNIL contrôle les fichiers et vérifie si les responsables de fichier respectent la loi informatique et libertés

Anticiper

La capacité à comprendre et anticiper les développements technologiques est désormais indispensable aux autorités de protection des données.

Le correspondant informatique et libertés (CIL) du CHI de Cavaillon-Lauris

Le CHI de Cavaillon-Lauris a identifié un CIL. Il s'agit de madame Céline JAUMARD, adjointe des cadres à la direction des achats et de la logistique.

Elle est joignable par courriel : c.jaumard@ch-cavaillon.fr

CENTRE HOSPITALIER
INTERCOMMUNAL
DE CAVAILLON - LAURIS
119 Avenue Georges Clemenceau
CS 50 157
84304 Cavaillon Cedex
+33 (0)4 90 78 85 00
Nous contacter par courriel

<http://www.ghtdordogne.fr/droits-des-patients/informatique-et-liberte-226.html>